

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2023-142

« COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2023, le jeudi 6 juillet, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Bourg-Saint-Christophe, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : jeudi 29 juin 2023 - Secrétaire de séance : Bernard PERRET

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 59 - Nombre de pouvoirs : 8 - Nombre de votants : 67

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Christian de BOISSIEU, Liliane FALCON, Daniel GUEUR, Aurélie PETIT, Stéphanie PARIS, Thierry DEROUBAIX, Jean-Marc RIGAUD, Joël GUERRY, Vincent MANCUSO (à partir de la délibération n°2023-141), Gisèle LEVRAT (à partir de la délibération n°2023-141), Lionel MANOS, Laurent BOU, Sylvie RIGHETTI-GILOTTE, Marie-Françoise VIGNOLLET, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Patrick BLANC, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET (à partir de la délibération n°2023-141), Françoise GARIBIAN, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Serge GARDIEN, André MOINGEON, Dominique DALLOZ, Alexandre NANCHI, Walter COSENZA, Viviane VAUDRAY, Coraline BABOLAT, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Jean-Luc RAMEL, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Régine GIROUD, Frédéric TOSEL, Marie-José SEMET, Laurent REYMOND-BABOLAT, Nathalie MAGNON-MICOLAS, Pascal PAIN, Pascal COLLIGNON, Valérie CAUWET DELBARRE, Jehan-Benoît CHAMPAULT, Béatrice DALMAZ, Marie-Claude REGACHE, Sylviane BOUCHARD, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Agnès OGERET, Daniel BEGUET, Maud CASELLA, Françoise VEYSSET-RABILLOU, Emilie CHARMET, Eric BEAUFORT, Bernard GUERS.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Sylvie SONNERY (à Thierry DEROUBAIX), Jean-Pierre BLANC (à Christian de BOISSIEU), Vincent MANCUSO (à Max ORSET), Gisèle LEVRAT (à Christian LIMOUSIN), Claire ANDRÉ (à Béatrice DALMAZ), Stéphanie JULLIEN (à Dominique DALLOZ), Jean ROSET (à Patrick BLANC), Denis JACQUEMIN (à Laurent BOU), Fabrice VENET (à Marie-Claude REGACHE), Roselyne BURON (à Bernard GUERS).

Etait excusé et suppléé : Maël DURAND (par Coraline BABOLAT).

Etaient excusés : Joël MATHY, Jean MARCELLI, Mohammed EL MAROUDI, Frédéric BARDOT, Lionel CHAPPELLAZ, Gilbert BOUCHON, Nazarello ALONSO.

Etaient absents : Patricia GRIMAL, Antoine MARINO MORABITO, Dominique DELOFFRE, Ludovic PUIGMAL, Jean PEYSSON, Cyril DUQUESNE, Lionel KLINGLER, Patrice MARTIN, Gaël ALLAIN, Françoise GIRAUDET.

Objet : Règlement d'exploitation du service de transport à la demande

VU l'axe 3.2 du projet de territoire « Faciliter les mobilités (domicile travail et loisirs) pour pallier l'enclavement d'habitants de certaines zones du territoire, notamment grâce au projet de transport à la demande » ;

VU la délibération n°2022-098 ayant pour objet « Objectif et orientation pour la définition du service de transport à la demande de la CCPA » ;

VU la délibération n°2023-143 « Convention relative à la mise en place du service de transport à la demande » ;

VU l'avis favorable de la commission mobilités du 30 mai 2023 ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire du 26 juin 2023 ;

M. Marcel JACQUIN, vice-président, rappelle qu'à partir du 18 septembre 2023, la CCPA met en place un service de transport à la demande (TAD) sur l'ensemble du territoire. Le déploiement du service implique de définir les conditions dans lesquelles les usagers peuvent l'utiliser ainsi que leurs droits et obligations.

Le vice-président propose de signer un règlement d'exploitation établi en lien avec le transporteur Philibert et la centrale régionale de réservation. Ce règlement entrera en vigueur à compter du 15 septembre 2023. Ce règlement s'applique tant que le service fonctionne.

.../...

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le règlement d'exploitation du service de transport à la demande conformément aux dispositions décrites dans le règlement ci-joint.
- AUTORISE le président, ou le vice-président en charge des mobilités, à signer le règlement d'exploitation et ses avenants.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 11 juillet 2023
Publiée le 12 JUIL. 2023*

Le Président, Jean-Louis GUYADER

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

